



Grenoble, le 20 juin 2013

Communiqué de presse

GESTION DES HEBERGEMENTS D'URGENCE

Conformément aux instructions ministérielles, les 900 places d'hébergement créées en Isère pendant la période hivernale ont été maintenues au-delà du 31 mars afin de prolonger la mise à l'abri des personnes qui en bénéficiaient. Plusieurs sites d'hébergement ont été créés sur le département.

A ce moment de l'année, les arrivées continues de nouvelles familles étrangères sur le territoire départemental accroissent de manière très importante la charge financière des dispositifs d'accueil et des mesures indispensables d'accompagnement. Les limites financières du budget dédié à cette politique sont désormais atteintes, voire dépassées.

Aussi, afin de ne pas mettre en difficulté financière les associations gestionnaires de sites d'hébergement, il est nécessaire de réduire le nombre de places proposées et de les dédier aux personnes prioritaires.

Une centaine de places pourront ainsi être maintenues pour les personnes dont l'état de santé justifie une poursuite des soins sur notre sol.

Les autres places devront être libérées et des opérations de reconduite à la frontière vont être engagées pour toutes les personnes sous le coup d'obligations de quitter le territoire, notamment celles qui sont impliquées dans des faits de proxénétisme ou de délinquance.

Cette démarche concernera aussi les déboutés du droit d'asile demeurés dans des hébergements qu'ils auraient du libérer au moment du rejet de leur demande.

Contact presse :
Préfecture de l'Isère
Service Communication
04.76.60.33.44